

Editeur responsable  
Roberti Philippe-Auguste  
ferme Malplaquée  
rue A. Beguin, 11  
5070 Sart-Saint-Laurent

ESCADRILLE D-2-2-2  
FLEURS A 2H

PERIODIQUE BIMESTRIEL

Belgique-  
België  
P.P.- P.B.  
6220 Fleurus  
BC 23173  
P912111

2023

N°4 août 2023

BIEN REÇU

UNION ROYALE DES RUCHERS WALLONS

# LA PLANCHE D'ENVOL...

Sections associées  
de Fosses-la-Ville et  
de Wépion-Namur

0.6 €

Gratuit pour les membres

Signature 33

## La planche d'envol ASBL - Fosses-la-Ville Les membres du comité

NONET Aurélien

- Président de l'ASBL  
0491 560 405 – [aurelien.nonet@gmail.com](mailto:aurelien.nonet@gmail.com)

PAINDAVEINE Philippe

- Secrétaire  
0472 290 383 – [philippe.paindaveine@gmail.com](mailto:philippe.paindaveine@gmail.com)

ROBERTI Philippe-Auguste

- Responsable ARISTA  
071 71 29 67 – 0476 362 967 – [philippe.roberti@skynet.be](mailto:philippe.roberti@skynet.be)

DEBRICHY Pierre

- Tenue et gestion des ruchers, responsable des achats et de l'opération sirop de nourrissage  
071 76 09 64 – 0478 521 682 – [pierre.debrichy@skynet.be](mailto:pierre.debrichy@skynet.be)

PEPERMANS Marc

- Tenue et gestion du rucher  
0485 435 973 – [marc.pepermans@ymail.com](mailto:marc.pepermans@ymail.com)

LAUWAET Stany

- Tenue et gestion du rucher  
0475 801 023 – [laydeg17@skynet.be](mailto:laydeg17@skynet.be)

COLARD François

- Représentant de l'ASBL auprès de l'URRW et  
responsable des cours et programmes de l'école apicole  
0493 748 222 – [francois.colard@belgacom.net](mailto:francois.colard@belgacom.net)

AUQUIER Christophe

- Trésorier  
0473 884 584 – [chauquier@gmail.com](mailto:chauquier@gmail.com)

DELSAUX Jonathan

- Responsable du site internet  
0496 358 438 – [jdelsaux@yahoo.com](mailto:jdelsaux@yahoo.com)

JANSSENS André

- Revue « La planche d'envol »  
071 71 14 73 – 0479 325 568 – [ajflv10@gmail.com](mailto:ajflv10@gmail.com)

DE BAST Albert

- Revue « La planche d'envol »  
071 71 35 15 – [albert.debast@proximus.be](mailto:albert.debast@proximus.be)

BARTHELEMY Claude

- Président d'honneur de l'ASBL  
071 71 31 54 – 0496 249 037

Site WEB : <https://www.laplanchedenvol.net>

Facebook : <https://www.facebook.com/laplanchedenvol/>

## La fleur du mois L'arbre aux papillons (le Buddleia)

Originnaire d'Asie, les buddleia forment de généreux buissons, souvent plus larges que haut, bien touffus, dont les branches se couvrent dès juin de belles panicules de fleurs colorées. Cette floraison spectaculaire et continue jusqu'en septembre les rend remarquables en été, d'où leur autre appellation de « lilas d'été ».



La plantation se fera sans hésitation car il supporte tous les sols, même calcaires, voire caillouteux. Comme il ne craint pas non plus les fortes chaleurs, cela lui a valu d'être largement planté sur les abords de parkings et le long des autoroutes : ne vous arrêtez pas à ce cliché, cet arbuste généreux mérite une place dans votre jardin. Donnez-lui du soleil, il

vous le rendra au centuple.

Peu ou pas d'arrosage, pas d'engrais, voilà qui fera au jardinier amateur, heureux de goûter pour une fois à un spectacle sans trop d'efforts. La taille n'est pas indispensable, mais elle stimule fortement la floraison. N'hésitez donc pas, entre novembre et mars, à rabattre fortement en supprimant les rameaux de l'année passée à 5 cm du vieux bois.

Sa croissance est rapide, il atteindra en quelques années 4 à 5 m en tous sens. Si vous disposez d'un grand jardin, n'hésitez pas à le planter en isolé ; son port élégant et son feuillage graphique ne vous décevront pas. Il fera également merveille en haie libre, mélangé à d'autres arbustes.

## Les piqûres d'Hyménoptères

C'est l'été. La cohabitation de l'homme et des insectes va poser les problèmes habituels. Les colonies d'insectes, particulièrement les hyménoptères, abeilles et guêpes, entre autres, sont arrivés à leur développement maximum. Les travailleurs des champs, les foules citadines en vacances investissent les campagnes. Les risques de rencontre sont donc grands : les insectes défendent leur territoire envahi par l'homme souvent peu précautionneux, parfois imprudent.

Piqûres, morsures, la plupart du temps simple désagrément, peuvent provoquer des réactions plus désagréables, parfois de véritables drames soit par la multiplicité des piqûres soit en raison de la personnalité de la victime présentant un terrain allergique au venin d'hyménoptères et risque donc de présenter des accidents graves, parfois mortels chez certaines personnes fragiles, après une piqûre.

La composition chimique du venin n'est pas identique pour toutes les espèces, bien que très voisine ; elle est également proche du venin des scorpions. La quantité de venin injectée par une abeille est de 0,15 à 0,30 mg. La guêpe double la mise, le frelon plus encore.

On trouve dans le venin d'abeille plusieurs polypeptides, parmi lesquels une phospholipase, une hyaluronidase et surtout la mellitine représentant 50% du poids sec du venin, responsable d'effets hémolytiques, cardio-circulatoires et curatifs. L'apamine également présent est neurotoxique. Pour réaliser la synthèse de ces peptides, les abeilles ont besoin des protéines du pollen, ce qui expliquerait la qualité médiocre du venin en fin d'hiver. Parmi les composants, il faut relever la présence d'acétate d'isoamyle qui donne au venin son odeur et qui provoque l'agressivité des abeilles, expliquant les accidents par piqûres multiples.

#### **Mécanisme des réactions aux envenimations :**

Chez le sujet non allergique, dont le système de défense est bien équilibré, le venin injecté est rapidement identifié et neutralisé par les anticorps spécifiques que sont les immunoglobulines.

Chez le sujet allergique, chaque nouvelle injection de venin aggrave le déséquilibre et on aboutit à des réactions du système de défense complètement anormales, excessives et d'une grande brutalité avec décharge massive de médiateurs chimiques dans le système circulatoire qui s'en trouve comme sidéré, paralysé. C'est le choc anaphylactique.

#### **Les différents tableaux cliniques provoqués par les piqûres :**

- *Les réactions locales* : vont de la simple papule avec douleur passagère, rougeur disparaissant en quelques heures, à un œdème plus ou moins étendu pouvant persister plusieurs jours chez le sujet allergique.
- *La réaction généralisée modérée* : avec prurit disséminé, nausées, malaise général, inquiétude.
- *La réaction généralisée sérieuse* : le prurit est intense, l'œdème diffus sur tout le corps ; vomissement, diarrhées, gêne respiratoire, agitation, malaise avec sueurs et vertiges réalisent un tableau déjà fort inquiétant.
- *La réaction grave* : le choc anaphylactique. Tous les symptômes précédents s'aggravent rapidement avec cyanose, effondrement de la tension artérielle, bientôt perte de connaissance et coma. L'installation d'un tel tableau se fait en quelques minutes et peut se terminer par la mort du sujet, d'autant plus rapide qu'il s'agira d'un être fragile, enfant ou vieillard.

#### **Comment réagir après l'envenimation.**

Dans tous les cas il faut maîtriser la situation en restant calme et retirer le dard en évitant de vider la glande à venin qui y reste attachée et de terminer ainsi l'injection. L'utilisation d'une pompe peut être utile aux allergiques. Plus simplement, la destruction du venin en chauffant l'emplacement de la piqûre avec une cigarette ou un briquet, l'application d'extrait de calendula, la friction avec herbes, des pommades anti-inflammatoires ou antihistaminiques peuvent amoindrir les conséquences locales. Pour les réactions plus importantes, en plus de ce qui vient être conseillé, il faut allonger le corps, tête basse et appeler un médecin qui va très probablement injecter de l'adrénaline.

Un sujet allergique appelé à être en présence d'abeilles devrait avoir avec lui une trousse de secours avec de l'adrénaline auto-injectable ou à la rigueur un flacon aérosol pour inhalation de ventoline (utilisé par les asthmatiques)

Nous terminerons cet article en rappelant aux apiculteurs qu'ils sont responsables de leurs abeilles et des accidents qu'elles peuvent provoquer, ils doivent donc être assuré correctement afin d'éviter des ennuis judiciaires toujours possibles.

## **La commission européenne cède aux lobbys de l'agrochimie**

La proposition de règlement européen sur plantes obtenues par certaines nouvelles techniques génomiques (NGT en anglais) présentée aujourd'hui par la Commission européenne met en péril le droit des citoyens comme des agriculteurs à consommer et cultiver sans OGM en Europe.

Cette proposition supprime les exigences en matière d'étiquetage, de traçabilité ainsi que la majeure partie des procédures d'évaluation des risques pour l'environnement aujourd'hui en vigueur pour tous les OGM au niveau européen. Ainsi, la plupart des OGM développés à l'aide de techniques d'édition du génome autres que la transgénèse (qui suppose l'insertion d'un ADN exogène) pourront être autorisés à l'issue d'une simple procédure de notification.

« Après avoir réussi, pendant des décennies, à préserver son agriculture et son alimentation des OGM, l'Europe a cédé au lobby de l'agrochimie. Cette proposition de loi ne propose rien de moins que de mettre sur les marchés des OGM obtenus par des techniques d'édition du génome aux effets méconnus sur l'environnement, sans évaluation des risques, et sans en informer les consommateurs », Cette dérégulation est d'autant plus inexplicable qu'un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne a estimé en 2018 que les risques liés à ces nouvelles techniques génomiques pouvaient être similaires à ceux de la première génération d'OGM, et qu'ils devaient à ce titre être assujettis aux mêmes exigences en matière d'évaluation des risques, définies par la directive européenne 2001/18.

Aujourd'hui, l'étendue des impacts possibles des nouveaux OGM sur les pollinisateurs et l'écosystème est largement méconnue. Mais les rares études scientifiques disponibles pointent d'ores et déjà des effets inquiétants (mutations imprévues chez les plantes attractives pour les pollinisateurs, altérations et pressions cumulatives trop importantes sur les écosystèmes, etc.).

De plus, comme pour les OGM transgéniques, les modifications génétiques opérées sur les nouveaux OGM ne peuvent pas être circonscrites dans l'espace, et peuvent se diffuser sur plusieurs kilomètres, ce qui rend impossible toute cohabitation entre une agriculture autorisant les OGM et une agriculture biologique par exemple.

« Autoriser ces OGM revient à risquer la contamination forcée des cultures sans OGM, ce qui réduirait à néant les efforts des agriculteurs bio ou pratiquant une agriculture agro-écologique respectueuse des pollinisateurs et des équilibres écosystémiques ; deux systèmes de production qui constituent aujourd'hui les pistes les plus prometteuses pour enrayer l'extinction des pollinisateurs et de la biodiversité engendrée par le recours massif aux pesticides chimiques. »

Enfin, cette proposition de loi prévoit en plus d'interdire aux Etats membres l'utilisation de la « clause de sauvegarde », qui leur permet actuellement d'interdire provisoirement la culture ou la vente d'un organisme génétiquement modifié autorisé dans l'UE, en raison d'un risque pour la santé ou l'environnement. Cette clause a notamment été utilisée par la France pour interdire sur son territoire la culture d'OGM d'ancienne génération, en application du principe de précaution.

Extrait d'un document [www.pollinis.org](http://www.pollinis.org)

## **Les fleurs de saison**

Epilobe, phacélie à feuilles de tanaisie, callune, symphorine, angélique sauvage, berce, ronce, verge d'or, trèfle blanc, trèfle hybride, réséda, mélilot eupatoire, tournesol, solidago glabre, chèvrefeuille, vipérine, moutarde des champs, bourrache, aster, centaurée chardon, chicorée, circe, coréopsis, cosmos, bardane, mauve, menthe, sarrasin, sauge, joubarbe, campanule, bourdaine, sédium, pissenlit.

## Extraits de croyances, légendes et dictons de la pluie et du beau temps

Froidure à la Saint Laurent (10 août), froidure à la  
Saint Vincent

Pluies à la Sainte Sabine (29 août), est une grâce  
divine

A Sainte Croix (14 septembre), cueille tes pommes et  
gaule tes noix

Quand les hirondelles voient la Saint Michel  
(29 septembre) l'hiver ne vient qu'à Noël

## Le coin du philosophe

Ne pleure jamais pour quelqu'un dans ta vie, parce que  
ceux pour qui tu pleures ne méritent pas tes larmes et  
ceux qui les méritent, ne te laisseraient pas pleurer

Jean Jaures

La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour  
ne pas perdre l'équilibre

Albert Einstein

Choisissez un travail que vous aimez et vous n'aurez pas  
à travailler un jour de votre vie

Confucius

Lorsqu'on se cogne la tête contre un pot et que cela  
sonne creux, ce n'est pas forcément le pot qui est vide

Confucius

## La recette du mois Gâteau de riz, coulis de framboises

### *Ingrédients :*

- 250g de framboises
- 200g de riz rond
- 1 litre de lait
- 4 œufs
- 20cl de crème liquide
- 50g de beurre
- 100g de sucre
- 5 cl de miel liquide
- Jus de citron, sel, kirsch, vanille

### *Préparation :*

Porter à ébullition le lait avec la crème, une pincée  
de sel, une gousse de vanille fendue en deux. Verser le  
riz et le laisser cuire jusqu'à absorption complète de  
tout le lait (environ 1 heure).

Retirer la vanille, incorporer les deux tiers du  
sucre, le beurre, les jaunes d'œufs, ajouter un soupçon  
de kirsch.

Monter les blancs en neige avec le reste du sucre.  
Incorporer le tout au riz.

Verser cette préparation dans des moules individuels  
préalablement enduits de beurre, faire cuire au four  
pendant une demi-heure. Laisser refroidir totalement  
avant de démouler les gâteaux de riz. Les présenter sur  
des assiettes à dessert avec quelques fruits frais.

Mixer le reste des framboises avec le miel et le jus  
de citron. Verser ce coulis tout autour des gâteaux de  
riz. Servir frais.